



La solidarité crée la sécurité

Rapport annuel 2025

Association des établissements cantonaux d'assurance AECA
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP
Union intercantonale de réassurance UIR
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques PSDS

Chiffres-clés



Ces chiffres-clés sont ceux enregistrés en date du 31 décembre 2025. Sauf indication contraire, ils se rapportent exclusivement à l'année 2025.

Avant-propos

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) apporte son soutien aux établissements cantonaux d'assurance (ECA) dans leur mission centrale fondée sur le principe de la triple protection, à savoir : prévention active, intervention rapide et assurance transparente. L'AECA joue ainsi le rôle de moteur de synergies et d'économies. Elle assure par ailleurs une représentation équilibrée des intérêts au niveau national.

En raison des différents événements majeurs survenus en 2025, tels que l'écroulement de la montagne à Blatten VS ou le glissement de terrain à Brinzauls GR, de nombreux regards se sont tournés vers les ECA, tant parmi les médias que dans les sphères politiques. Une question en particulier est régulièrement revenue sur le devant de la scène : pourquoi, sur les 26 cantons de Suisse, seulement 19 cantons bénéficient-ils des prestations de service public avantageuses offertes par un établissement cantonal d'assurance ? L'AECA elle-même s'est exprimée sur le sujet au Palais fédéral. Un événement parlementaire de la session d'automne a ainsi donné l'occasion d'expliquer notamment les avantages (financiers) de la protection triple du système des ECA. Diverses questions concernant les conditions préalables à la création d'un ECA ont également trouvé réponse.

Parmi les avancées essentielles s'inscrivant dans la défense des intérêts des ECA, citons le soutien apporté par la proposition du Conseil fédéral en faveur de l'attribution à la Confédération d'une compétence en matière de financement de la réparation des dommages causés aux bâtiments par les tremblements de terre. Bien que cette proposition innovante et avantageuse ait également été portée par diverses associations, par des cantons et par d'autres organisations, le Conseil des États a décidé à quelques voix près, en décembre, de ne pas entrer en matière sur cet objet. C'est le Conseil national qui a désormais la possibilité de combler la plus grande lacune de couverture du système suisse d'assurance des bâtiments.

Les effets positifs de l'engagement de longue date des ECA dans la prévention des dommages éléments naturels se sont une nouvelle fois fait sentir au cours de l'année sous revue : malgré un grand nombre d'événements naturels, très peu de dommages aux bâtiments ont été relevés dans les cantons avec ECA.

L'année sous revue s'est malheureusement achevée par un événement tragique : l'incendie dévastateur de Crans-Montana. L'AECA soutient la décision prise par l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET) de marquer une pause dans le processus d'assouplissement des prescriptions de protection incendie. Les conclusions des investigations sur le drame seront rigoureusement prises en compte afin d'apporter une contribution supplémentaire à la sécurité de la population suisse.

En tant qu'association, l'AECA conserve au cœur de son activité la collaboration étroite avec les ECA et avec une multitude d'organisations partenaires. Nous saluons avec respect et reconnaissance l'engagement remarquable des collaboratrices et collaborateurs au sein des organes et dans le cadre de projets communs.

Serge Depallens, président de l'AECA

Contenu



| | |
|---------------------|----|
| Brève présentation | 7 |
| Développements 2025 | 10 |
| Perspectives 2026 | 12 |



| | |
|---------------------|----|
| Brève présentation | 14 |
| Développements 2025 | 16 |
| Perspectives 2026 | 24 |



| | |
|---------------------|----|
| Brève présentation | 27 |
| Développements 2025 | 29 |
| Perspectives 2026 | 31 |



| | |
|---------------------|----|
| Brève présentation | 33 |
| Développements 2025 | 35 |
| Perspectives 2026 | 37 |
| Durabilité | 38 |



| | |
|---------------------|----|
| Brève présentation | 44 |
| Développements 2025 | 46 |
| Perspectives 2026 | 48 |
| Durabilité | 49 |

AECA



Brève présentation de l'organisation AECA

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) est l'association faîtière des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Elle soutient les ECA dans leurs missions centrales : la prévention, l'intervention et l'assurance. Ces trois piliers constituent la « triple protection ». Il s'agit là d'un système global qui bénéficie dès lors d'interactions coordonnées. L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) assure la coordination des activités de quatre autres organisations communes des établissements cantonaux d'assurance : l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) et la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP). L'AECA offre par ailleurs une identité commune aux différents établissements cantonaux d'assurance. Grâce à la coopération avec des organisations partenaires telles que la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) et l'Organisation dommages sismique (ODS), l'action de l'ensemble du système est optimisée de manière durable. Par ailleurs, l'implication de représentants politiques permet d'asseoir davantage la place des organisations au niveau national et international. Enfin, la communauté des membres de l'AECA, c'est-à-dire les établissements cantonaux d'assurance, jouit d'un positionnement favorable leur permettant de consolider le système de la triple protection à long terme.

Fondation

2016

Direction

Michael Wieser, directeur

Forme juridique

Association (selon art. 60 ss. CC)

Organe de révision

BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'AECA

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2025)

Comité directeur 2025

**Pierre-André Page**

Président du Conseil national 2025/2026
canton de Fribourg

Lukas Summermatter

Président de l'UIR et président du PSDS, directeur de
l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall

Karin Kayser-Frutschi

Conseillère d'État du canton de Nidwald

Serge Depallens

Président

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du canton de Vaud

Andreas Rickenbach

Vice-président

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du canton de Schaffhouse

Richard Schärer

Président de la CSSP

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zoug

Stefan Engler

Président du Conseil des États 2025/2026
canton des Grisons

Lars Mülli

Président de l'AEAI

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

Direction



Michael Binz
Responsable du département
Protection incendie

Isak Meyer
Responsable du département
Finances et Informatique

Alain Marti
Responsable du département
Réassurance

André Grubauer
Responsable du département Formation

Monica Caprio
Responsable du département
Corporate Services

René Cattin
Responsable du département
Prévention des dommages éléments naturels

Michael Wieser
Directeur

Développements 2025

Domaines Relations publiques et Public Affairs

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) accompagne activement ses membres dans les actions relevant de l'issue management ainsi que dans l'identification précoce des thématiques pertinentes sur le plan politique. L'objectif est de détecter en temps utile les évolutions de l'environnement politique et réglementaire, de les analyser et d'y répondre de manière coordonnée.

À cette fin, l'AECA soutient ses membres en particulier dans le domaine des Public Affairs et du lobbying. Elle offre un accès, à tout moment et en tout lieu, à des informations actuelles, structurées et compilées concernant des dossiers politiques déterminants, sur les acteurs impliqués et sur leurs positions. Les établissements cantonaux d'assurance (ECA) disposent dès lors d'une base décisionnelle solide pour orienter leur action au niveau cantonal.

L'AECA favorise ainsi le partage des connaissances et l'exploitation des synergies au sein de la communauté des ECA. Les positions, appréciations et activités communes peuvent être coordonnées efficacement et suivies en toute transparence. La capacité d'action des membres s'en trouve renforcée et leurs intérêts sont représentés avec cohérence et efficacité.

Durabilité

En 2025, le comité Durabilité a concentré son action sur le développement d'un modèle de référence, devant servir à la réalisation du bilan climatique par les établissements cantonaux d'assurance (ECA). Le comité est parti des orientations et objectifs conjoints des ECA, qui constituent d'ailleurs également le socle sur lequel repose la charte de durabilité.

Le modèle intègre de manière exhaustive la durabilité écologique et la durabilité sociale. Il prend particulièrement en compte les placements de capitaux pour la durabilité économique. Pour tenir compte des réalités propres à chaque ECA, le modèle comprend à la fois des indicateurs minimaux et des indicateurs facultatifs.

Le modèle de référence ainsi développé offre une base structurée et comparable pour les ECA qui ont décidé de mettre en place un bilan climatique. Les résultats de cette analyse comparative peuvent en outre aider à identifier de manière ciblée les potentiels de développement.

Projet « ECA 4.0 »

Dans le cadre du projet « ECA 4.0 », les bases ont été posées pour divers projets stratégiques : la gestion des dommages de masse, la création d'un jeu de données commun, l'établissement de centres de compétence décentralisés et le renforcement de la capacité de risque commune. La majorité des résultats a été transposée dans des projets de mise en œuvre ou dans les affaires courantes. Certains résultats seront approfondis dans le cadre de la prochaine révision de la stratégie, prévue pour 2026.

Perspectives 2026

Généralités

En 2026 encore, le renforcement de la prévention demeurera au centre des priorités. Le domaine de la protection incendie sera rythmé par la poursuite du grand et long projet de révision en profondeur des prescriptions suisses de protection incendie. Après le tragique incendie survenu dans la nuit de la Saint-Sylvestre à Crans-Montana, l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET) a décidé en janvier 2026 de marquer une pause dans le processus d'assouplissement des prescriptions. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), en charge de la révision des prescriptions, considère avec attention les conclusions en la matière.

Dans le domaine de la prévention des dommages éléments naturels également, un projet majeur occupe le devant de la scène. Il s'agit de la refonte de la plateforme « Protection contre les dangers naturels », prévue à moyen terme, qui s'annonce comme une initiative de grande envergure. Elle s'inscrit dans la poursuite du développement du produit « Alarme-Météo » et vise à assurer une communication efficace auprès de groupes cibles très variés, via des canaux numériques bien coordonnés. Les messages porteront sur les comportements à adopter ainsi que sur les mesures de prévention.

Au-delà du renforcement systématique de la prévention, des jalons seront également posés dans d'autres domaines d'activité et thématiques stratégiques. Ainsi, le projet « Révision des stratégies 2026 » offrira l'opportunité de clarifier les questions structurelles fondamentales liées à l'organisation de l'association. Il sera aussi question d'examiner les stratégies des différents domaines d'activité de l'AECA et de ses organisations communes. En outre, sur le plan administratif, un regroupement entre les secteurs Finances et Ressources Humaines de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) et ceux de l'AECA est en préparation.

En matière de durabilité, il est prévu de réaliser pour la première fois une analyse comparative en se basant sur le modèle développé conjointement, et d'affiner ce modèle si nécessaire.

Jubilés 2026

L'année 2026 est placée pour notre organisation sous le signe de deux jubilés. L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) fêtera ses dix années d'existence, tandis que la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) célébrera 30 années de couverture performante contre les catastrophes naturelles, sous la devise : « une solidarité forte et indéfectible ».

Ces deux jubilés mettent en lumière l'importance des prestations fournies par les établissements cantonaux d'assurance et leurs organisations communes, tout en soulignant la volonté de poursuivre sans cesse le développement de ces prestations. Des actions ciblées et délibérément modestes sont prévues pour rappeler les principaux jalons et saluer, tant en interne que vers l'extérieur, les succès obtenus.

AEAI



Brève présentation de l'organisation AEAI

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est le centre de services et de compétences dans le domaine de la prévention contre les incendies et les dangers naturels. Elle s'emploie à réduire les dommages aux personnes et aux bâtiments. La formation et la certification de personnes spécialisées dans les domaines de la protection incendie et de la protection des bâtiments contre les dangers naturels font également partie de ses activités. En ce qui concerne les examens, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a reconnu l'AEAI comme organe responsable pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en protection incendie et pour l'examen professionnel supérieur d'expert/e en protection incendie avec diplôme fédéral.

Fondation

1903

Direction

Michael Wieser, directeur

Michael Binz, responsable Protection incendie

Monica Caprio, responsable Corporate Services

René Cattin, responsable Prévention des dommages éléments naturels

André Grubauer, responsable Formation

Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

Forme juridique

Association (selon art. 60 ss. CC)

Organe de révision

BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'AEAI

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2025)

Comité directeur 2025

Lars Mülli

Président

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

Marc Handlery

Vice-président, président de la Fondation de prévention

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Jean-Michel Brunner

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel

Milos Daniel

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie

Veronika Röthlisberger

Directrice de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Markus Schüpbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

Jürg Solèr

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzel Rhodes-Extérieures

Développements 2025

Cours des affaires

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) soutient ses membres, les établissements cantonaux d'assurance (ECA), dans leurs actions en faveur de la prévention incendie et de la prévention contre les dommages dus aux éléments naturels. L'exercice 2025 a vu aussi l'accomplissement d'importants travaux dans ces domaines.

S'agissant de la prévention des dommages incendie, l'AEAI a poursuivi le projet de révision totale des prescriptions suisses de protection incendie. Une fois le contenu posé, les démarches nécessaires à la consultation technique ont été engagées en vue d'une entrée en vigueur en 2027. En parallèle, les activités dédiées à la formation et aux procédures de qualification ont aussi été ajustées afin d'aligner les contenus sur les nouvelles prescriptions suisses de protection incendie. L'offre de formation de base et de formation continue est désormais définie et elle pourra être mise en œuvre au moment de l'introduction des nouvelles prescriptions de protection incendie.

Dans le domaine de la prévention des dommages éléments naturels, l'AEAI s'est consacrée au projet de révision de la carte de l'aléa ruissellement. Le ruissellement de surface est responsable, en moyenne à long terme, de 50 à 80 % des dommages annuels liés aux inondations. Dans ce contexte, la carte de l'aléa ruissellement s'est imposée, depuis son introduction en 2018, comme un instrument essentiel pour les propriétaires, les architectes et les projeteurs. Depuis des années, les ECA s'y réfèrent dans leur activité de conseil en matière de prévention des dommages éléments naturels après un sinistre. À l'issue d'un appel d'offres public, le mandat de révision de la carte des aléas a été attribué au cours de l'année sous revue. Les premiers travaux ont débuté cette même année. En 2025, les ECA ont consacré au total 7,8 millions de CHF aux activités de prévention regroupées de l'AEAI.

Les cotisations ordinaires des membres et les taxes perçues en lien avec les prescriptions de protection incendie, pour un montant total de 4,6 millions de CHF, ont servi à financer les coûts généraux des différentes activités de prévention ainsi que les tâches de l'association. 1,1 million de CHF a ainsi été versé directement à Alarme-Météo, sous forme de contributions de sponsoring. Le solde a été alloué à des projets concrets : le projet « Prescriptions de protection incendie » a reçu 0,5 million de CHF, tandis que « Protection grêle – tout simplement automatique » a bénéficié de 0,4 million de CHF. Un montant de 1,2 million de CHF a été versé dans le fonds destiné au financement d'autres projets. Avec 0,3 million de CHF, le projet ayant touché la part la plus importante issue de ce fonds est le répertoire des reconnaissances. Les fonds affectés financés par les ECA sont suffisamment alimentés. Ils affichent un total de 1,2 million de CHF. Les comptes annuels de l'AEAI se soldent par un bénéfice de 0,5 million de CHF.

Prescriptions de protection incendie

Conformément au calendrier, le projet de texte des nouvelles prescriptions de protection incendie a été présenté pour la première fois dans son intégralité au printemps. Le comité central et le comité de pilotage ont procédé à un examen minutieux du document et ont constaté que certains points devaient être ajustés entre les différentes parties. Sur la base d'une analyse globale, les deux comités ont par ailleurs pris de nouvelles décisions, dont les répercussions sur le contenu des nouvelles prescriptions de protection incendie nécessitaient d'être étudiées de manière détaillée. Dans ce contexte, le comité de pilotage a décidé d'ajouter une phase de consolidation au processus et d'ouvrir la consultation technique en septembre, et non en avril comme initialement prévu. La phase de consolidation a été fructueuse et a permis d'améliorer considérablement la qualité du texte. La consultation technique publique a ainsi débuté le 15 septembre et s'est poursuivie jusqu'au 11 janvier 2026.

Un sondage sur le format de publication souhaité pour les prescriptions de protection incendie a révélé qu'une publication numérique au format PDF et HTML ainsi qu'une version imprimée étaient toutes deux souhaitées. De plus, une solution basée sur l'IA pour répondre à des questions individuelles et concrètes est à l'étude. Les premiers tests étant prometteurs, le développement de cet outil sera donc poursuivi.

Thèmes prioritaires en lien avec la formation pour les nouvelles prescriptions de protection incendie

En 2025, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a travaillé sur plusieurs thèmes clés en vue des futures procédures de formation et de qualification des personnes spécialisées dans la protection incendie. D'une part, les modules de formation portant sur les nouvelles prescriptions de protection incendie ont été mis au point. D'autre part, dans le cadre du projet de révision des examens fédéraux, les profils professionnels ont été réexaminés et le projet d'adaptation des examens de certification AEAI a été lancé.

Prévention incendie sur les chantiers

Une grande partie des incendies majeurs, donnant lieu à un montant des dommages considérable, surviennent sur les chantiers. Le feu prend souvent lors de travaux à chaud ou en raison de la combustion spontanée de solvants.

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) s'engage de manière ciblée pour la prévention incendie sur les chantiers grâce à des mesures préventives. Dans ce cadre, l'AEAI a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des personnes intervenant dans la construction au sujet des risques incendie afin de réduire, de manière durable, ce risque sur les chantiers.

Afin de soutenir les personnes intervenant dans la construction, l'AEAI a élaboré le guide de protection incendie 2008-15 « Prévention incendie sur les chantiers », accompagné de check-lists. Le guide offre un aperçu condensé des principaux risques d'incendie sur les chantiers et indique les mesures de protection appropriées afin de réduire à un minimum ces risques. Les check-lists constituent un outil de travail pratique et peuvent être appliquées directement sur les chantiers.

L'AEAI a recours à diverses mesures de communication à des fins de sensibilisation, dont des annonces et des articles dans des revues spécialisées, ainsi que des échanges continus avec les associations importantes du secteur de la construction. En complément, l'AEAI est active sur les réseaux sociaux et attire l'attention sur la thématique de la prévention incendie ainsi que sur les instruments et autres aides disponibles. D'autres canaux en ligne sont également utilisés afin d'atteindre les différents groupes cibles. www.vkg.ch/chantiers

Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Le CIPI s'est fixé comme objectif de sensibiliser la population aux risques d'incendie et d'induire ainsi un changement des comportements. Son action vise à permettre d'éviter les incendies et à empêcher les dommages aux personnes, aux animaux, aux biens matériels et à l'environnement. Le CIPI attire également l'attention sur les comportements à adopter en cas d'incendie. Outre ses posts sur les réseaux sociaux, ses articles sur son site Internet et ses communiqués de presse, le CIPI a mené les campagnes de prévention suivantes au cours de l'année écoulée :

Prévention incendie ciblée pour la protection des seniors

La probabilité de perdre la vie dans l'incendie d'un bâtiment augmente considérablement avec l'âge. Les personnes de plus de 80 ans sont particulièrement vulnérables, et le risque qu'elles encourent est largement supérieur à celui du reste de la population. En cause notamment, la diminution de l'odorat, de la vue et de l'ouïe, des temps de réaction plus lents ainsi qu'une mobilité réduite : autant de facteurs qui entravent la capacité de percevoir rapidement des dangers et de fuir hors d'un bâtiment en feu.

Le Centre d'information pour la prévention des incendies et Pro Senectute Suisse ont noué un partenariat afin de sensibiliser les seniors aux risques d'incendie et leur présenter des mesures de prévention simples à appliquer. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur www.bfb-cipi.ch/personnes-agees.

Prévention incendie dans l'agriculture

En Suisse, près de 500 incendies se déclarent chaque année dans des bâtiments agricoles. Comme pour tous les autres types de bâtiments, la négligence est à l'origine de nombreux incendies survenant dans les exploitations agricoles.

Pour renforcer la sécurité dans ce contexte particulier, le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) et le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) ont conclu un partenariat. Leur objectif : sensibiliser les responsables d'exploitations agricoles, leurs familles et leurs collaborateurs aux dangers d'incendie et leur proposer des mesures de prévention simples à mettre en œuvre. Des informations détaillées sur le sujet sont disponibles sur la page Internet dédiée du site du CIPI www.bfb-cipi.ch/agriculture.

Héros des éléments

L'offre pédagogique « Héros des éléments » a été lancée il y a une année et demie. Ce programme de prévention destiné aux écoles suisses permet aux enfants de reconnaître les risques et de savoir ce qu'il faut faire pour se protéger en cas de danger. Ce programme aborde les sujets du feu et de la prévention incendie au premier cycle primaire, et ceux de la météo et des dangers naturels au deuxième cycle primaire. Le matériel pédagogique comprend notamment des cahiers d'exercices, des dossiers didactiques, des vidéos, des affiches ainsi qu'une mallette à expériences, et il est continuellement enrichi.

Depuis son introduction, « Héros des éléments » dépasse toutes les attentes, et de loin. Le programme convainc aussi bien le corps enseignant que les pompiers. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Depuis le lancement, plus de **1700 commandes** ont été effectuées.
- Plus de **26 000 cahiers d'exercices** ont été distribués aux élèves.
- Et près de **32 000 téléchargements** ont été enregistrés sur le site Internet.

La forte demande confirme que Héros des éléments comble une lacune dans l'offre de formation et est considéré par les enseignants comme un précieux complément.

Le matériel pédagogique a vu le jour à l'initiative des établissements cantonaux d'assurance, et a été développé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur www.heros-des-elements.ch.

Répertoire de la protection incendie AEAI

Instrument bien établi et très apprécié, le répertoire de la protection incendie AEAI apporte un réel bénéfice tant pour les fournisseurs et les fabricants de produits de protection incendie que pour les entreprises spécialisées dans ce domaine. En effet, tous ces professionnels peuvent présenter leurs produits et services sur la plateforme en ligne conçue à cet effet. Les projeteurs, architectes, responsables de l'assurance qualité et autorités de protection incendie peuvent comparer les performances des produits et des entreprises spécialisées avec les exigences auxquelles doit satisfaire l'ouvrage sur lequel ils travaillent. Cette source d'information permet de raccourcir et de simplifier considérablement les processus de sélection et de contrôle, un avantage très apprécié par tous les acteurs concernés. Fin 2025, près de 6000 produits et entreprises étaient enregistrés dans le répertoire. Au cours de l'année sous revue, un nouveau logiciel de gestion a été introduit pour le répertoire. Cet outil garantit la pérennité du répertoire avec le niveau de sécurité actuel. En 2025, le répertoire de la protection incendie rponline.ch a enregistré en tout 94 108 visites.

Conférences AEAI

Le département Formation a organisé deux conférences de protection incendie en 2025. La possibilité de participer à ces événements à distance, grâce à l'accès en ligne, a été largement utilisée et appréciée. En tout, plus de 500 participants ont suivi les conférences en ligne, tandis que près de 400 personnes étaient présentes sur place.

Examens de certification AEAI et examens fédéraux

En tant qu'organe responsable des examens fédéraux et organisme accrédité pour l'évaluation des personnes selon la norme SN EN ISO/IEC 17024:2012, le département Formation évalue chaque année plusieurs centaines de candidats.

Les procédures de qualification aboutissent à l'obtention d'un certificat AEAI ou d'un diplôme fédéral au degré tertiaire. La certification des personnes selon la norme DIN EN ISO/IEC 17024, reconnue dans toute l'Europe, constitue un critère de qualité déterminant pour l'évaluation des compétences techniques des professionnels.

En 2025, l'audit de réaccréditation selon la norme SN EN ISO/IEC 17024:2012 a abouti à un résultat positif, sans aucune condition. L'accréditation et la certification sont ainsi confirmées pour cinq années supplémentaires.

Au cours de l'année sous revue, six examens de certification AEAI ont été organisés pour 462 candidates et candidats. Quant aux deux examens fédéraux, 358 personnes y ont pris part.

Formation

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a proposé jusqu'à fin 2025 une offre de formation basée sur les prescriptions de protection incendie 2015. Dans la perspective de la consultation technique sur les futures prescriptions de protection incendie, quatre vidéos explicatives ont été diffusées en été. Elles ont été accueillies avec un vif intérêt. À la fin de l'année, des formations destinées aux professionnels sont venues compléter l'offre.

Protection contre les dangers naturels (PdN)

Dans le cadre du développement stratégique de « Protection contre les dangers naturels » (PdN), une étude de marché sur l'utilisation de la plateforme a été réalisée au cours de l'année sous revue. 225 personnes ont participé au sondage en ligne. D'après les résultats, le site Internet est apprécié en tant que plateforme d'information centralisée ; les contenus sont perçus comme complets et compréhensibles. Dans le même temps, des améliorations pourraient être réalisées notamment concernant la structure et l'adaptation des contenus aux groupes cibles, ainsi que dans l'interface utilisateur. Ces conclusions ont été directement répercutées dans l'élaboration de la vision « Protection contre les dangers naturels 2030 ». À de nombreux égards, la plateforme apparaît comme bien plus qu'un simple site Internet : c'est un outil central de prévention des dommages dus aux éléments naturels, avec de multiples interfaces vers des sujets connexes et des systèmes existants.

Parallèlement, d'importantes améliorations ont également été apportées à la plateforme existante. C'est le cas du check-up des dangers naturels dont le code a été optimisé et le fonctionnement considérablement accéléré. De plus, la publication d'articles spécialisés et d'annonces dans des revues spécialisées suisses en allemand et en français a permis de renforcer la visibilité de la plateforme. Les textes ainsi diffusés ont mis en avant à la fois la thématique de la protection des bâtiments et les nombreuses offres de prévention proposées par la plateforme PdN.

Colloque sur la prévention des dommages éléments naturels

Près de 90 spécialistes des dommages éléments naturels des établissements cantonaux d'assurance (ECA) se sont retrouvés fin septembre 2025 pour leur colloque annuel. Cette année, la rencontre a été organisée à Neuchâtel, sous l'égide de l'ECAP. La manifestation a proposé, au cours des deux matinées, des exposés pointus passionnants, notamment sur les crues de Brienz en 2024 et du Val-de-Ruz en 2019, sur l'état actuel de la carte de l'aléa ruissellement ainsi que sur les perspectives de prévention dans le contexte du changement climatique.

L'un des temps forts a été la nouvelle formule d'interaction entre les participants, sous forme de « stands d'exposition » : neuf ECA présentaient des posters illustrant certaines actions menées dans leur canton. Les participants pouvaient passer librement d'un stand à l'autre et échanger sur les thèmes présentés. Ce format interactif a été accueilli très positivement et sera renouvelé chaque année. Le programme des deux après-midis était davantage axé sur la pratique : des excursions ont conduit les participants dans le Val-de-Travers et dans le Val-de-Ruz où chacun a pu découvrir des défis concrets et les mesures de protection mises en œuvre pour y répondre, invitant aux discussions et aux échanges sur place.

En octobre 2025, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie a soutenu l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich dans l'organisation d'une rencontre axée sur la pratique : près de 40 personnes ont visité la nouvelle installation d'inondation à Andelfingen. D'une contenance de 350 m³ d'eau, la tour de presque 23 mètres de haut permet de provoquer des inondations ciblées afin de tester et d'évaluer des mesures de protection. Sur place, les participants ont pu expérimenter de près quelles mesures fonctionnent dans un tel scénario, et lesquelles sont inefficaces.

Protection grêle – tout simplement automatique

Le système Protection grêle est en fonction depuis dix ans. Même si l'année était globalement calme au niveau des averses de grêle et n'a connu aucun événement majeur, 671 nouveaux bâtiments ont été équipés du système, soit environ 70 de moins que l'année précédente. Avec un taux de reconnaissance supérieur à 90 %, la précision des alertes reste élevée. À la fin de l'année sous revue, le nombre total de bâtiments raccordés au système est de 3771.

Parmi les étapes importantes de l'année écoulée, il convient de citer l'adoption de la stratégie 2025-2030. Celle-ci définit trois axes de développement principaux : la poursuite de l'automatisation du traitement des commandes, le développement d'un tableau de bord analytique pour les établissements cantonaux d'assurance, et la mise en place d'une plateforme en libre-service permettant aux partenaires (par exemple, les fabricants de stores et les fournisseurs de systèmes domotiques) d'effectuer eux-mêmes l'administratif pour les bâtiments. Une grande partie des travaux de mise en œuvre nécessaires ont déjà pu être achevés en 2025.

Sur le plan technique, l'année a également été marquée par la migration de l'ensemble du système vers un environnement cloud. Ce changement s'est avéré nécessaire, car le système existant avait atteint ses limites en termes d'évolutivité.

La migration a été réalisée avec succès. Depuis, le système fonctionne de manière stable, performante et pérenne.

Répertoire grêle

En 2025, le répertoire grêle pour les éléments de construction testés a continué de s'étoffer de manière significative. On peut même parler de record annuel avec 170 nouvelles demandes d'inscription de produit. Le répertoire compte désormais près de 600 éléments de construction appartenant aux catégories les plus diverses, depuis les panneaux de façade aux modules photovoltaïques en passant par les volets.

Tous les produits sont testés selon des conditions d'essai identiques avant d'être attribués à une classe de résistance à la grêle. La forte demande reflète la place prédominante que tient le répertoire, en tant qu'outil de référence centralisé pour la protection grêle dans la construction en Suisse.

Autre jalon important : l'agrément délivré à un institut d'essai supplémentaire, portant à huit le nombre total de laboratoires d'essai accrédités disponibles en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Une procédure de reconnaissance d'autres laboratoires d'essai, en particulier dans l'espace francophone (Suisse et France), est en cours.

Afin de tenir compte de l'importance croissante des produits photovoltaïques, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie a introduit, au cours de l'année sous revue, la possibilité d'inscrire au répertoire grêle, sous certaines conditions, les modules photovoltaïques testés selon la norme CEI 61215.

Par ailleurs, de nouveaux supports de communication sont désormais disponibles sous la forme de courtes vidéos. On peut y voir des essais de projection de grêlons en ralenti extrême ; un outil très utile pour les salons professionnels, les sites Internet et les formations.

Mise à jour de la carte de l'aléa ruissellement

L'actuelle carte de l'aléa ruissellement (carte AR) date de 2018. Entretemps, les bases de données tout comme les techniques de modélisation ont considérablement évolué. Une mise à jour de la carte AR s'avérait nécessaire et un appel d'offres public a donc été lancé fin 2024.

À l'échéance de janvier 2025, neuf offres de projet avaient été reçues. En mai 2025, le marché a été attribué à EBP Suisse, en partenariat avec la société Hydrotec, basée à Aix-la-Chapelle (Allemagne). Le projet a démarré en juin et il est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, l'Association Suisse d'Assurances et l'Assurance immobilière Berne.

Pour l'approche méthodologique, une zone pilote a d'abord été modélisée à Buchs SG. Un groupe d'accompagnement technique largement représentatif (comptant notamment des représentants de l'OFEV, d'assurances et d'associations) a examiné les résultats de manière approfondie. Sur la base de cet examen, la méthodologie de modélisation a été validée pour la pré-simulation de l'ensemble de la Suisse.

Alarme-Météo

Depuis 20 ans déjà, Alarme-Météo avertit des intempéries en Suisse – autrefois sous forme de service SMS, aujourd'hui via une application gratuite dotée de nombreuses fonctionnalités. Avec un total de 38,3 millions d'alertes envoyées, l'année 2025 s'est avérée particulièrement peu « alarmante ». Une comparaison avec les près de 90 millions d'alertes envoyées l'année précédente confirme les conditions météorologiques clémentes de l'année 2025. Malgré la baisse du nombre d'alertes, Alarme-Météo a, pour son année de jubilé, pu confirmer le nombre d'utilisateurs de l'année précédente et a continué à élargir sa gamme de fonctionnalités.

Pour 2025, l'application Alarme-Météo affiche une moyenne mensuelle d'environ 280 000 utilisateurs. 142 500 utilisateurs d'Alarme-Météo possèdent un compte et ont accès à des fonctions supplémentaires, telles que des alertes personnalisées ou une déclaration de sinistre directe à leur établissement d'assurance depuis l'application. En 2025, l'accent a été mis sur le développement des données de prévisions météorologiques. Dans ce cadre, l'horizon des prévisions a été étendu de sept à dix jours pour satisfaire à l'optimisation la plus demandée dans le sondage annuel de 2024. Ont suivi des prévisions et des perspectives sous forme de texte pour les différentes régions de Suisse, rédigées par des météorologues. Au cours du second semestre, le radar des précipitations a été entièrement révisé, avec une nouvelle base de données et des intervalles raccourcis, une qualité d'image améliorée et une couverture plus étendue, y compris au-delà des frontières de la Suisse. Grâce à l'intégration améliorée du blog Alarme-Météo, les utilisateurs trouvent, directement dans l'application, des informations sur les thématiques de prévention, les phénomènes météorologiques et les fonctionnalités de l'application.

Avec une évaluation moyenne de 4,5 points, Alarme-Météo affiche une satisfaction client élevée dans l'App Store et sur Google Play. Et le sondage réalisé en 2025 le confirme : 68 % des utilisateurs estiment que l'application est « très utile » et 73 % la recommandent à leur entourage. Les évaluations positives, les connexions régulières des utilisateurs existants et le téléchargement de l'application par de nouveaux utilisateurs permettent à Alarme-Météo de se placer en fin d'année parmi les applications les plus populaires. <https://alarmemeteo.ch>

Perspectives 2026

Nouvelles prescriptions de protection incendie

Outre les premières conclusions qui ont pu être tirées de l'incendie dévastateur de Crans-Montana, près de 11 000 commentaires ont été reçus dans le cadre de la consultation technique. Ces deux points exigent d'être étudiés avec rigueur. Dès lors, l'entrée en vigueur des nouvelles prescriptions est différée. L'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET) estime que l'orientation générale visant une approche basée sur le risque demeure toujours la bonne. L'AIET tient également à maintenir l'uniformisation de l'application – une condition essentielle pour garantir, dans toute la Suisse, la mise en œuvre efficace et cohérente des prescriptions de protection incendie. Les prescriptions de protection incendie entièrement révisées devraient entrer en vigueur en automne 2027.

Révision des règlements des examens fédéraux et des examens de certification AEAi

Avec l'entrée en vigueur des prescriptions de protection incendie entièrement révisées, le contenu des règlements d'examen ainsi que des documents connexes relatifs aux examens fédéraux et aux examens de certification de l'AEAi ne sont plus à jour.

Afin de garantir que les profils professionnels, les compétences et les profils de qualification correspondent aux nouvelles réalités, une révision totale des règlements d'examen fédéraux sera menée dans le cadre d'un projet de deux ans. Les règlements des examens de certification AEAi seront adaptés en conséquence dans le cadre d'un projet d'une durée d'un an.

Héros des éléments

Au cours des deux prochaines années, une stratégie de pénétration du marché sera mise en œuvre pour Héros des éléments, en parallèle des efforts continus d'optimisation du produit, de la communication, des processus et des coûts. Il est prévu de compléter encore le produit, avec notamment de nouvelles fiches de travail et des vidéos. La stratégie retenue sera éventuellement assortie ponctuellement de développements plus importants du produit, à condition que ceux-ci puissent être financés par des partenaires externes.

Mise à jour de la carte de l'aléa ruissellement

La pré-simulation sera achevée pour toute la Suisse début 2026. Elle sera suivie d'une nouvelle phase de validation avant le lancement des derniers cycles de simulation. La nouvelle carte AR doit être publiée fin 2026. La nouvelle version sera bien plus complète : elle comprendra quatre scénarios de précipitations différents. Elle contiendra également des informations sur la vitesse et la direction d'écoulement ; une amélioration essentielle

pour la planification, la communication et les mesures de protection.

Protection contre les dangers naturels

Afin de poursuivre le développement selon la direction définie, une stratégie globale intitulée « Protection contre les dangers naturels 2030 », accompagnée d'un plan de mise en œuvre, sera élaborée en 2026. Par ce biais, l'identité visuelle de Protection contre les dangers naturels s'inscrira dans un cadre résolument tourné vers l'avenir et axé sur l'efficacité. Les premières phases de mise en œuvre se dérouleront également en 2026.

Répertoire de la protection contre les inondations

À la lumière d'une analyse des conditions d'essai internationales pour les produits de protection contre les inondations, des étapes importantes ont été définies pour 2026. Ainsi, on verra la mise en place d'une connexion directe des données avec différents systèmes, la promotion de produits certifiés pour le répertoire, ainsi que la réalisation en direct d'un essai de produits de protection contre les inondations lors du colloque PDEN.

Alarme-Météo

En 2026, trois scénarios possibles pour les futures formes d'organisation d'Alarme-Météo seront présentés au comité directeur de l'AEAI. Ces scénarios ont pour objectif de mieux exploiter les synergies entre le secrétariat autonome d'Alarme-Météo et le département Prévention des dommages éléments naturels de l'AEAI.

FP



Brève présentation de l'organisation FP

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) soutient des projets de recherche visant à diminuer les dégâts causés par les dangers naturels. Elle concentre ses activités sur des solutions applicables par les établissements cantonaux d'assurance (ECA) et par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Dans ce cadre, elle lance régulièrement des mises au concours dans les domaines de l'analyse des dommages et des risques, de l'élaboration et de l'évaluation de mesures de protection, ainsi que de la communication. Grâce à des approches innovantes, la Fondation contribue à la prévention des dommages et aide à maintenir des primes avantageuses pour les propriétaires de bâtiments sur le long terme.

Création

2003

Direction

Martin Jordi, gestionnaire

Forme juridique

Fondation

Organe de révision

BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de la FP

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2025)

Conseil de fondation 2025

Marc Handlery

Président

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Matthias Holenstein

Vice-président

Directeur de la fondation Risiko-Dialog

Jean-Nicolas Aebischer

Directeur de la Haute école d'ingénierie et d'architecture HES-SO

Stefan Bosshard

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald

David N. Bresch

Institute for Environmental Decisions (IED), EPFZ

MétéoSuisse

Jean-Michel Brunner

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel

Milos Daniel

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie

Giovanni De Cesare

École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

Josef Eberli

Responsable de la division Prévention des dangers à l'OFEV, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Lars Mülli

Président de l'AEAI

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

Veronika Röthlisberger

Directrice de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Jürg Solèr

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures

Michael Wieser

Directeur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance

Développements 2025

Cours des affaires

En 2025, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) d'une part, et l'Union intercantonale de réassurance (UIR) d'autre part, ont respectivement effectué des versements à hauteur de 250 000 CHF à la Fondation de prévention (FP). Les dépenses engagées pour les subsides et pour les projets soutenus se sont chiffrées à 513 040 CHF. Au 31 décembre 2025, la fortune de la Fondation s'élevait à 508 587 CHF.

Projet « Pro-Mo » (modélisation probabiliste des dangers et des risques)

Le projet pilote «Pro-Mo» (modélisation probabiliste des dangers et des risques) a permis de jeter les bases d'une analyse différenciée des dangers liés aux processus gravitationnels, qui tient compte du changement climatique. À l'avenir, cette analyse pourra par exemple servir de support à l'élaboration de cartes des dangers.

Tandis que la pratique actuelle repose principalement sur une étude de la surface envisageant trois à quatre scénarios, «Pro-Mo» adapte une méthode déjà mise en œuvre avec succès depuis plusieurs années pour d'autres dangers naturels. Au lieu de déterminer l'intensité maximale pour des périodicités définies sur un site donné, la modélisation probabiliste simule des milliers d'événements isolés par processus de danger naturel. Une probabilité spécifique est attribuée à chacun de ces événements. Cela permet de tracer des courbes continues d'intensité et de fréquence des dommages pour chaque site. Il est ainsi possible, pour la première fois, d'analyser si un objet est touché par de nombreux événements différents ou seulement par des scénarios extrêmes rares – une distinction qui faisait défaut dans l'approche précédente. Le projet pilote a confirmé la faisabilité technique pour les processus suivants : avalanches, chutes de pierres et coulées de boue de versant. Pour le processus des crues, de premières recherches ont été effectuées.

Le canton de Berne utilise déjà cette nouvelle méthode comme analyse complémentaire dans le cadre de la révision des cartes des dangers. D'autres cantons suivront. Étant donné que le rapport final du projet s'adresse à un public spécialisé, la Fondation soutiendra l'année prochaine la rédaction d'un document de communication destiné à un public plus large, afin que les résultats du projet soient également accessibles aux décideurs.

12^e mise au concours « Build (Back) Better »

Avec cette 12^e mise au concours, la Fondation de prévention souhaite clairement donner la priorité à la pérennité du parc immobilier suisse. Sous la devise «Build (Back) Better», on a recherché des moyens innovants de poser les jalons d'une meilleure protection contre les dangers naturels.

Deux stratégies complémentaires sont au cœur de la mise au concours : le concept «Build Back Better» vise non seulement à rétablir le statu quo après un événement dommageable, mais aussi à créer des systèmes plus solides grâce à une reconstruction durable. En complément, le concept « Build Better » est destiné aux nouvelles

constructions et aux infrastructures qui, dès la phase de planification, sont conçues systématiquement de manière à résister aux dangers naturels futurs. Ces deux approches revêtent une importance capitale pour la réduction à long terme des dommages des établissements cantonaux d'assurance.

L'objectif de cette mise au concours ouverte sur deux thématiques était de concrétiser les concepts théoriques pour les adapter à la pratique suisse. Il s'agissait avant tout d'identifier des champs d'action concrets et de clarifier les conditions-cadres juridiques et techniques. C'était un appel aux idées nouvelles offrant une plus-value par rapport à l'état de la technique actuel. Parmi les suggestions de projet soumises, le conseil de fondation a sélectionné trois projets qui doivent désormais être retravaillés en propositions de projet détaillées :

- Projet « Caméléon » : Développement d'espaces de rétention urbains multifonctionnels destinés en temps normal à des installations sportives et de loisirs et qui, en cas d'événements extrêmes, contribuent à la protection contre les crues en tant que surfaces de rétention
- Projet « FRIEND » : Création d'un cadre pour des infrastructures résilientes (Framework for Resilient Infrastructures Enabling Networked Defence)
- Évaluation des risques : Analyse de la croissance des valeurs immobilières et de l'augmentation des dommages potentiels, en lien avec une possible extension des zones inondables en raison du changement climatique

La décision finale concernant la mise en œuvre de ces projets sera prise par le conseil de fondation au printemps 2026.

Projets en lien avec le vent

Au cours de l'année sous revue, la Fondation de prévention a mené à bien deux projets consacrés au vent. Le premier projet, intitulé « Réalisation d'un projet pilote visant à élaborer une carte à haute résolution des risques de tempête », s'est achevé avec succès. Avec une résolution de 3 km, la carte des risques de tempêtes existante est trop imprécise pour évaluer systématiquement le potentiel de dommages du parc immobilier dans une région. Pour cette raison, un espace urbain (résolution de maillage de 2 m) et une zone rurale (résolution de maillage de 100 m) ont été pris comme exemples dans les calculs du projet pilote.

Le deuxième projet, « Simulation haute résolution de la carte de pression dynamique dans les zones rurales et les espaces urbains de Suisse », porte sur le développement de la version bêta d'un outil informatique. Cet outil a pour objet le calcul et la visualisation des conditions de pression dynamique en tenant compte de la topographie, de la nature du sol et des données météorologiques.

Ces deux projets sont des projets fondamentaux qui fournissent des informations importantes pour la révision des cartes suisses des vents, prévue à moyen terme par la Confédération. Dans les deux projets, la priorité a été systématiquement donnée à l'analyse des impacts sur les différents bâtiments.

Perspectives 2026

Projet « Vulneracity – Évaluation automatisée de la vulnérabilité des bâtiments dans toute la Suisse »

Le projet « Vulneracity » développe une méthode innovante pour l'évaluation automatisée de la vulnérabilité des bâtiments. Alors que la Suisse dispose déjà de modèles précis concernant l'exposition aux dangers naturels, il n'existait jusqu'à présent aucune méthode permettant de recenser et d'évaluer efficacement la vulnérabilité individuelle de chaque bâtiment. Vulneracity comble cette lacune avec le recours à des technologies modernes.

En collaboration avec l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich (GVZ), l'équipe du projet développe une méthode basée sur l'intelligence artificielle et les géodonnées. Grâce à l'apprentissage automatique, des caractéristiques pertinentes sont extraites de fichiers de données existants, tels que des photos aériennes haute résolution et des modèles 3D publics de bâtiments. En s'appuyant sur l'exemple du danger de grêle, des paramètres découlant notamment du type de matériau recouvrant la toiture, de la forme du toit ou de la présence de fenêtres de toit sont automatiquement déterminés et regroupés dans un indice de vulnérabilité. Cet indice est ensuite comparé à des données réelles de sinistres avant d'être validé. Les résultats attendus doivent contribuer au développement ultérieur d'un outil informatique commercialisable.

Projet Résistance à la grêle des façades en bois

La norme SIA 261/1 (Actions sur les structures porteuses – Spécifications complémentaires) est actuellement en cours de révision, sur la base de la nouvelle carte des risques de grêle. Le projet actuel soumis à consultation prévoit qu'à l'avenir, les bâtiments devront présenter une résistance à des chutes de grêle correspondant à une période de retour de 50 ans. Pour la majorité des bâtiments en Suisse, cela implique une adaptation des exigences : on s'attend par exemple à ce que, sur le Plateau suisse, la résistance à la grêle RG 3 soit exigée à l'avenir pour le critère d'aspect et RG 4 pour la fonctionnalité.

Le projet « Résistance à la grêle des façades en bois » propose des solutions visant à garantir la conformité des façades en bois aux nouvelles exigences de la norme SIA 261/1. Parmi les mesures centrales figurent la révision des conditions d'essai AEAI relatives à la grêle pour le bois ainsi que l'élaboration d'un guide de planification regroupant les données déterminantes pour des constructions en bois résistantes à la grêle.

UIR



Brève présentation de l'organisation UIR

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et des dommages éléments naturels. En tant que corporation intercantonale de droit public, l'UIR ne poursuit pas de but lucratif et travaille exclusivement pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) de Suisse.

La couverture de l'UIR englobe le potentiel de risque des établissements cantonaux d'assurance. L'UIR fait ainsi partie d'un système global de sécurité au bénéfice de la population suisse. En cas de catastrophes naturelles, les dommages sont couverts par un partage solidaire des risques entre les ECA et l'UIR. La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) constitue la pièce maîtresse de ce partage solidaire des risques. Il s'agit d'un pool de dommages auquel participent 18 ECA ainsi que l'UIR.

Le conseil aux ECA en matière de gestion des risques, l'élaboration d'analyses statistiques, l'évaluation des sinistres importants, mais aussi la gestion de placements en capitaux, dans une optique de durabilité, font partie des autres activités de l'UIR.

Fondation

1910

Direction

Michael Wieser, directeur

Monica Caprio, responsable Corporate Services

Alain Marti, responsable Réassurance

Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

Forme juridique

Corporation de droit public

Organe de révision

BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'UIR

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2025)

Conseil d'administration 2025

Lukas Summermatter

Président

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall

Sébastien Hauser

Vice-président

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura

Stefan Bosshard

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald

Dölf Käppeli

Ancien directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

André Meier

Président de la direction de l'Établissement cantonal d'assurance d'Argovie

Marco Rimini

Président de la direction de glarnerSach

Développements 2025

Cours des affaires

Comme l'année précédente, l'exercice 2025 s'est soldé par un bilan très positif, en particulier dans le segment de l'assurance contre les dommages éléments naturels. Malgré un grand nombre d'événements dus aux éléments naturels survenus de manière localisée, aucun dommage notable aux bâtiments n'est à déplorer. Grâce à cette situation très réjouissante pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA), l'Union intercantonale de réassurance (UIR) n'accuse aucun dommage dans l'importante branche de la réassurance éléments naturels.

La réassurance des dommages incendie présente elle aussi un bilan très favorable. En effet, seuls quelques sinistres sont à déplorer. L'UIR a soutenu les établissements cantonaux d'assurance de Schaffhouse et de Nidwald à hauteur de 5,1 millions de CHF au total pour le traitement de divers dommages incendie de petite et moyenne ampleur.

Il convient également de noter que le « développement favorable des sinistres » des années antérieures est supérieur aux charges de sinistres de l'année 2025. Sur la base de la situation en termes de dommages, il est dès lors déjà possible de porter au bilan un résultat positif.

Au final, l'activité d'assurance de l'UIR a enregistré un excédent de 61,1 millions de CHF. À ce chiffre vient s'ajouter le résultat des placements de capitaux, lui aussi très positif avec 68,3 millions de CHF. Au total, après prise en compte des charges liées aux tâches de l'association, l'UIR enregistre un bénéfice global de 127,9 millions de CHF avant participation des ECA à l'excédent. Il en résulte une participation à l'excédent de 32,0 millions de CHF pour les membres de l'UIR.

Les offres de formation de l'UIR ont rencontré un grand succès. Lors de trois sessions de deux jours, divers thèmes liés à la réassurance ont été présentés aux membres des organes de surveillance et des directions des ECA. Les retours reçus montrent que cette offre a été très bien accueillie.

Renouvellement de la réassurance

L'exercice 2025 peut être considéré comme une année de transition « calme ». Au regard de l'ajustement des limites des grands dommages décidé dès fin 2024 et applicable au 1^{er} janvier 2026, la quasi-totalité des contrats de réassurance ont été renouvelés avec une structure inchangée, tant du côté de la réassurance active (contrats avec les ECA) que de la réassurance passive (couvertures pour l'UIR).

Les activités de l'Union intercantonale de réassurance se sont donc concentrées sur les prestations de conseil et l'élaboration de rapports sur les risques pour les établissements cantonaux d'assurance. Ces derniers étaient très attendus par les ECA en raison de l'ajustement susmentionné des limites des grands dommages et des adaptations subséquentes à prévoir dans la réassurance éléments naturels.

Bâtiment : harmonisation de la définition

Le projet visant à établir une définition uniforme de la notion de bâtiment à l'échelle nationale a considérablement avancé en 2025. La majorité des établissements cantonaux d'assurance (ECA) ont fait part de leur intention d'adopter la « norme définissant la notion de bâtiment et ses parties constitutives » et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'adaptation de leurs bases légales respectives.

Afin de préserver l'esprit d'une réglementation uniforme, une coordination entre les ECA est requise. Cet aspect a également pu être réglé avec succès en 2025. Un accord est ainsi entré en vigueur fin 2025. Les différents ECA peuvent désormais confirmer leur intention de mettre en œuvre la norme et adhérer à l'accord. Cet accord est important car il régit les processus permettant d'adapter et de développer la norme de manière transversale. À cette fin, la commission de coordination en matière d'assurance directe (CCA) de l'UIR a été chargée de mener les travaux de développement de la norme et d'élaboration du glossaire associé.

Le projet entre ainsi dans une nouvelle phase et a été transmis aux ECA pour sa mise en œuvre opérationnelle. Les établissements cantonaux d'assurance des Grisons et de Neuchâtel seront les premiers à faire entrer la norme en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Du point de vue de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), le projet peut être considéré comme pleinement abouti.

Perspectives 2026

Examen et optimisation de la stratégie de placement à long terme

Une étude ALM (Asset-Liability Management) approfondie permet d'analyser tant l'actif (placements) que le passif (engagements). Sur la base des exigences de rendement découlant du passif et de la capacité de risque de l'Union intercantonale de réassurance, il s'agit d'identifier le potentiel d'optimisation et de développer la stratégie de placement en conséquence.

Conditions du marché

Un des aspects des prestations offertes par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) aux établissements cantonaux d'assurance (ECA) consiste à créer pour ses membres des conditions stables et planifiables. Ces dernières années, l'UIR a amorti les tendances négatives qui ont marqué le marché international de la réassurance. Vers la fin de l'année 2025, les premiers signes d'une détente voire d'un assouplissement des marchés sont apparus sur la scène internationale. Le pic de la phase de rigidité du marché, défavorable à l'UIR, semble désormais être derrière nous. Les voix qui s'élevaient sur les grands marchés internationaux de la réassurance, demandant des ajustements au niveau des prix, des structures et des conditions, se sont tues. Le marché entre désormais dans une phase où les acheteurs, tels que l'UIR, peuvent à nouveau davantage s'affirmer sur le marché.

Parallèlement, l'ajustement décidé des limites des grands dommages au 1^{er} janvier 2026 et l'examen par chaque ECA de ses propres structures de réassurance entraînent une augmentation de la demande de couverture de réassurance auprès de l'UIR. L'UIR mettra à la disposition de ses membres une capacité supplémentaire de réassurance contre les dommages éléments naturels d'environ 140 millions de CHF pour 2026.

Dans ce contexte de marché en mutation, le fait que l'UIR intervienne sur le marché en tant qu'acheteur central pour tous ses membres s'avère bénéfique.

Durabilité des placements de capitaux

De manière systématique, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également à la compatibilité de ces derniers avec les intérêts de l'environnement et de la société. Grâce à des solutions en matière de critères ESG (environnement, société, gouvernance), l'UIR est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Elle encourage ainsi des changements positifs dans le monde, sans négliger pour autant les rendements.

Approche de l'UIR en matière de durabilité

L'approche de l'UIR en matière de durabilité repose sur un principe inscrit dans le règlement de placement de l'UIR. La durabilité fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de permettre l'inclusion d'un maximum de catégories de placement, l'approche de l'UIR est définie de manière globale et s'appuie sur des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte au conseil d'administration de l'UIR des activités et des progrès réalisés en matière de durabilité relative aux placements de capitaux. Pour l'élaboration du rapport, la durabilité des placements de capitaux est évaluée et des mesures sont prises en vue d'obtenir continuellement une meilleure notation.

Exercice du droit de vote et engagement en faveur d'un mode de gestion d'entreprise responsable

L'UIR investit dans des instruments de placement collectifs tels que des fonds institutionnels. Comme elle détient des parts de fonds et non des participations directes en actions, l'exercice du droit de vote lors des assemblées générales incombe à la direction des fonds en question. Afin de promouvoir une bonne gouvernance d'entreprise des sociétés cotées en bourse, l'UIR est membre depuis 2024 de la Fondation Ethos et de l'Ethos Engagement Pool Suisse. Ce dernier comptait fin 2025 un total de 197 membres. Il entretient un dialogue actif et constructif avec les 150 plus grandes entreprises de Suisse. L'objectif est de soutenir une approche de développement basée sur la durabilité au sein des entreprises et d'augmenter la valeur à long terme de ces dernières, dans l'intérêt des actionnaires.

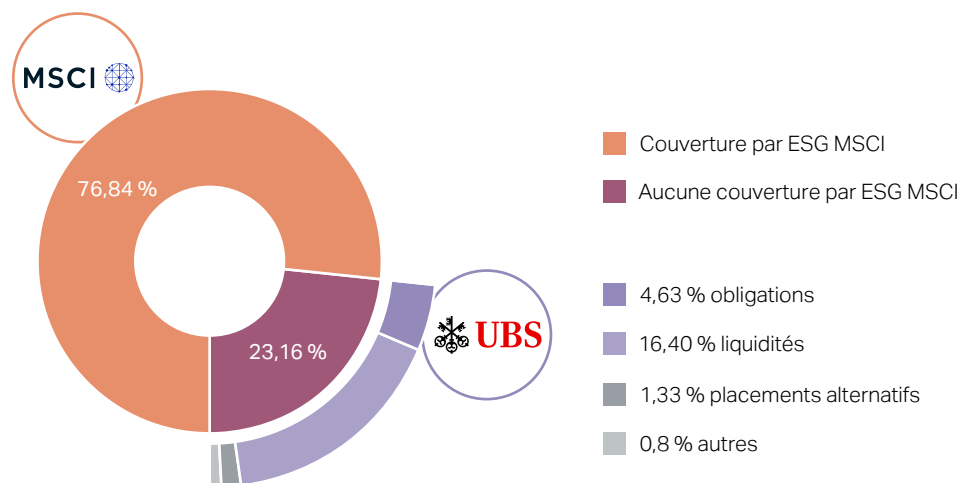
Notations ESG

Pour évaluer les critères ESG des placements de capitaux, l'UIR recourt généralement à la notation de durabilité développée par MSCI Inc. Pour la partie du portefeuille couverte par cette notation, cette échelle permet d'obtenir – outre le score ESG – des informations

sur l'intensité carbone et sur l'exposition à des secteurs d'activité controversés¹. Les investissements dans les secteurs controversés sont exclus.

Les placements de capitaux qui ne sont pas notés selon la méthodologie de MSCI Inc. sont soumis à un autre système de notation. La durabilité des immeubles directement détenus est estimée à l'aide de l'outil d'évaluation de Swiss Sustainable Real Estate Index (SSREI). Les obligations en CHF détenues directement et qui ne sont pas notées selon le système MSCI Inc. sont analysées selon le score de durabilité du Chief Investment Office d'UBS SA, le cas échéant. Enfin, pour la catégorie de placement « Liquidités », on applique la notation MSCI de l'établissement bancaire dépositaire.

Couverture des notations ESG dans le portefeuille



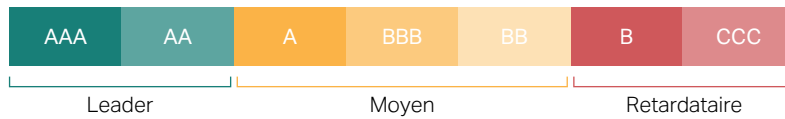
Couverture en pour-cent de la valeur des placements de capitaux

| Couverture par | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|--|--------------|--------------|
| 1. ESG MSCI | 62,30 | 57,77 |
| 2. SSREI | 23,91 | 24,09 |
| 3. Score de durabilité CIO UBS | 3,42 | 4,53 |
| 4. ESG MSCI indirect des banques (liquidités) | 6,03 | 4,33 |
| Total | 95,67 | 90,72 |
| Placements de capitaux sans notations ESG | 4,33 | 9,28 |
| dont placements alternatifs | 1,86 | 4,28 |

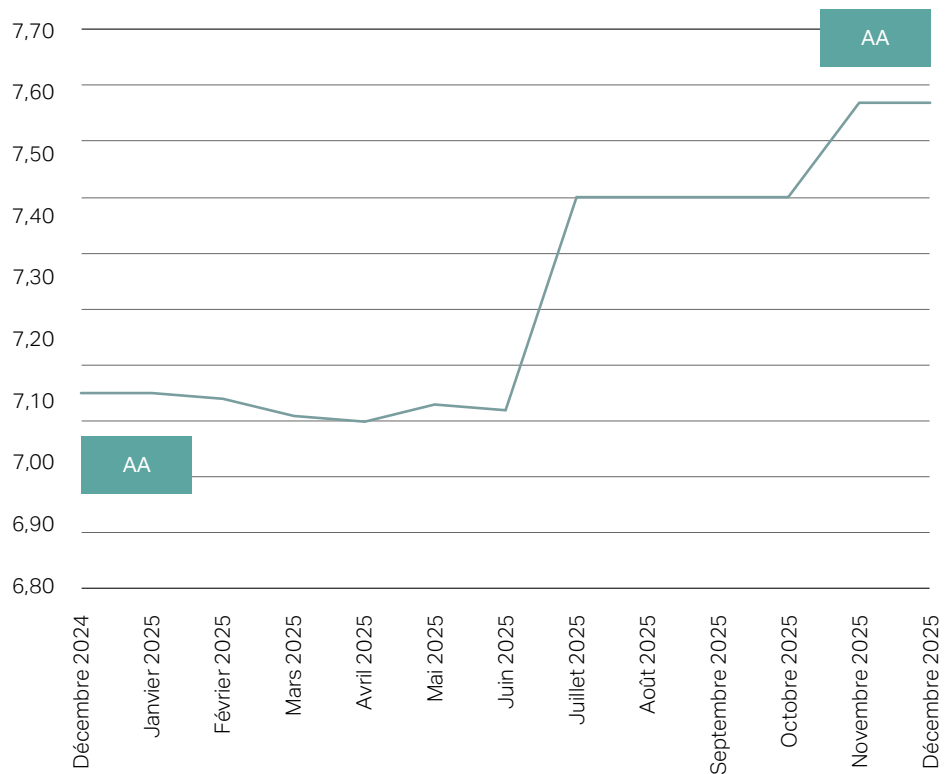
¹ Alcool, tabac, jeux de hasard, énergie nucléaire, production d'électricité à partir du charbon, extraction et vente de charbon, armes controversées, armes conventionnelles et armes à feu à usage civil.

1. Rapport ESG MSCI

Échelle



Évolution



Le score ESG a connu une évolution positive en 2025, passant de 7,15 à 7,67 au 31 décembre 2025. Cette progression s'explique notamment par l'évolution favorable des marchés, qui s'est traduite par une augmentation de la valeur des placements dans le domaine « Energy Transition ». La pondération accrue de ces placements « les mieux notés » a contribué à améliorer le score, tout en permettant également une meilleure couverture.

Intensité carbone

Pendant l'exercice écoulé, l'intensité carbone moyenne des placements en actions et en obligations (exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars US de chiffre d'affaires) a reculé à 83 tonnes (contre 109 tonnes l'année précédente), ce qui représente une valeur modérée selon MSCI.

2. Rapport SSREI

Les immeubles directement détenus sont évalués à l'aide de l'outil d'évaluation du SSREI. Dans ce cadre, 36 indicateurs d'évaluation de même pondération sont appliqués dans les domaines de la société, de l'économie et de l'environnement. Chacun de ces indicateurs peut recevoir une valeur de 0, 1, 2 ou 3 (meilleure note).

Pour l'ensemble du portefeuille, la valeur SSREI finale est comprise entre 0,00 et 3,00. Cette valeur résulte de l'évaluation des immeubles en fonction des mètres carrés évalués de surface utile principale (SUP, norme SIA 416).

La valeur de l'indice résulte finalement des valeurs SSREI (à nouveau pondérées en fonction de la surface utile principale) des différents portefeuilles immobiliers qui ont été intégrés dans le SSREI.

| | Valeur du portefeuille | | Valeur de l'indice |
|--|------------------------|------------|--------------------|
| | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2025 |
| Valeur ESG des immeubles directement détenus | 1,81 | 1,71 | 1,72 |
| Évaluation Société | 1,88 | 1,74 | 1,90 |
| Évaluation Économie | 2,07 | 2,07 | 1,98 |
| Évaluation Environnement | 1,41 | 1,27 | 1,17 |

3. Rapport score de durabilité CIO UBS

La méthodologie appliquée par le Chief Investment Office d'UBS pour noter le score de durabilité se fonde sur plus de 500 indicateurs, qui peuvent être classés en six domaines de durabilité. Ce score est utilisé à titre complémentaire pour évaluer les titres de la catégorie des obligations en CHF, dont près d'un quart ne sont pas soumis à la notation ESG de MSCI. En règle générale, les émetteurs d'obligations notées selon la méthodologie ESG MSCI prêtent une attention particulière aux enjeux ESG. À l'inverse, les titres non notés correspondent souvent à des entreprises dont le reporting en matière de durabilité est lacunaire, ce qui entraîne généralement une notation plus basse. En conséquence, les obligations du portefeuille qui ne sont pas notées selon le système MSCI obtiennent rarement des scores élevés avec la méthodologie d'UBS. Le score de 4,7 (contre 4,3 l'année précédente) est dans la moyenne.

4. Notation ESG Liquidités

Pour évaluer la durabilité des liquidités, on se base sur la notation MSCI des contreparties bancaires auprès desquelles les avoirs sont détenus. Les différentes notations sont pondérées en fonction du montant des avoirs.

| | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|---------------|-------------------|-------------------|
| Notation MSCI | AA | AA |
| Score MSCI | 7,96 | 8,33 |

À l'exception d'une position négligeable, les notations des contreparties évaluées selon la méthodologie MSCI sont toutes supérieures à la valeur moyenne du portefeuille (cf. point 1) et se placent parmi les leaders ESG.

PSDS



Brève présentation de l'organisation PSDS

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) a été fondé en 1978 à l'initiative des établissements cantonaux d'assurance (ECA) qui n'imposaient pas de régime d'assurance tremblement de terre obligatoire. Il tient à la disposition de ses membres un maximum de 4 milliards de francs par année civile, plus précisément jusqu'à 2 milliards de francs par événement, pour leur permettre de verser des prestations en cas de séisme. Si les tremblements de terre sont rares en Suisse, ils présentent néanmoins un fort potentiel de dommages.

Fondation

1978

Direction

Michael Wieser, directeur

Monica Caprio, responsable Corporate Services

Alain Marti, responsable Réassurance

Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

Forme juridique

Société simple (selon art. 530 ss. CO)

Organe de révision

BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres du PSDS

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug (état au 31.12.2025)

Direction du Pool 2025

Lukas Summermatter

Président

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall

Sébastien Hauser

Vice-président

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura

Stefan Bosshard

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald

Dölf Käppeli

Ancien directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

André Meier

Président de la direction de l'Établissement cantonal d'assurance d'Argovie

Marco Rimini

Président de la direction de glarnerSach

Développements 2025

Cours des affaires

L'exercice 2025 s'achève sur un résultat extrêmement positif pour le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS). Il va sans dire qu'aucun séisme donnant lieu à une indemnisation par le PSDS ne s'est produit en Suisse. Le résultat technique s'élève à 2,8 millions de CHF. Cette année encore, les excellentes performances des placements de capitaux contribuent de manière significative à la solidité financière du PSDS. Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux ont pu être augmentées de 13,1 millions de CHF supplémentaires, pour atteindre 34,3 millions de CHF. La capitalisation du PSDS s'est ainsi redressée et se situe désormais à nouveau dans une fourchette acceptable.

Réassurance

Le renouvellement régulier des contrats de réassurance en 2024 et en 2025 atteste du solide ancrage sur le marché et de la large acceptation du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), ainsi que de la solution de réassurance qui y est associée. Le marché international de la réassurance apprécie la stabilité de ce système. Il considère le PSDS comme un prestataire essentiel en cas de séisme. Malgré sa structure complexe et le caractère volontaire des prestations d'indemnisation, le PSDS peut compter sur un large soutien de la part d'un grand nombre de partenaires internationaux de la réassurance. Vers la fin de l'année sous revue, les premiers signes d'une détente des marchés sont apparus sur la scène internationale. Le pic de la phase de rigidité du marché, défavorable au PSDS, semble être derrière nous. Conformément au cycle du marché, celui-ci entre désormais dans une phase où les acheteurs, tels que le PSDS, peuvent à nouveau davantage s'affirmer sur le marché.

Sous-projet « Réseau interne de mitigation des tremblements de terre »

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) a créé le réseau interne de mitigation des tremblements de terre au cours de l'année sous revue. Ce réseau garantit des structures claires pour la collaboration entre le bureau du PSDS et les établissements cantonaux d'assurance (ECA) ainsi que l'Organisation dommages sismiques (ODS). Il compte deux membres du personnel de chaque ECA et deux membres du personnel du PSDS. L'offre comprend des modules de formation sur le fonctionnement du PSDS lui-même, sur l'Organisation dommages sismiques (ODS) et sur l'organisation de crise en cas de séisme. Les contenus de ces formations ont fait l'objet d'une élaboration professionnelle dans un format adapté, par exemple sous forme de vidéos pédagogiques. Ils restent disponibles à tout moment, ce qui permet de transmettre rapidement les connaissances nécessaires sur le système à un cercle plus large de collaborateurs des ECA en cas d'urgence. La mise en place finale du réseau interne « Tremblement de terre » a eu lieu dans le cadre d'un colloque organisé au sein de l'EPFZ. Cette rencontre fut l'occasion d'approfondir la problématique des

tremblements de terre avec la contribution de représentants du Service Sismologique Suisse, de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Office fédéral de la protection de la population.

Perspectives 2026

Généralités

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques continuera de jouer un rôle central à l'avenir. Il permet aux établissements cantonaux d'assurance touchés par un événement sismique d'apporter une aide volontaire aux propriétaires immobiliers sinistrés, afin de leur offrir rapidement et simplement un soutien pouvant aller jusqu'à 100 000 CHF par bâtiment.

Au cours de la nouvelle année, le réseau interne de mitigation des tremblements de terre se consacrera principalement à la coordination des interfaces techniques entre TERMOT, le système informatique central de l'Organisation dommages sismiques (ODS), et les systèmes informatiques des différents ECA. Il est également prévu d'évaluer un essai pilote de l'utilisation de l'ODS dans le cadre d'un sinistre ordinaire causant des dommages de masse. La coordination des interfaces et l'évaluation de l'essai pilote constituent les dernières étapes de la mise en place du réseau, celle-ci devant être achevée d'ici fin 2026.

Examen et optimisation de la stratégie de placement à long terme

Une étude ALM (Asset-Liability Management) approfondie permet d'analyser tant l'actif (placements) que le passif (engagements). Sur la base des exigences de rendement découlant du passif et de la capacité de risque du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, il s'agit d'identifier les potentiels d'optimisation et de développer la stratégie de placement en conséquence.

Durabilité des placements de capitaux

De manière systématique, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également à la compatibilité de ces derniers avec les intérêts de l'environnement et de la société. Grâce à des solutions en matière de critères ESG (environnement, société, gouvernance), le PSDS est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Il encourage ainsi des changements positifs dans le monde, sans négliger pour autant les rendements.

Approche du PSDS en matière de rentabilité

L'approche du PSDS en matière de rentabilité repose sur un principe inscrit dans le règlement de placement du PSDS. La durabilité fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de permettre l'inclusion d'un maximum de catégories de placement, l'approche du PSDS est définie de manière globale et s'appuie sur des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte à la direction du Pool des activités et des progrès réalisés en matière de durabilité relative aux placements de capitaux. Pour l'élaboration du rapport, la durabilité des placements de capitaux est évaluée et des mesures sont prises en vue d'obtenir continuellement une meilleure notation.

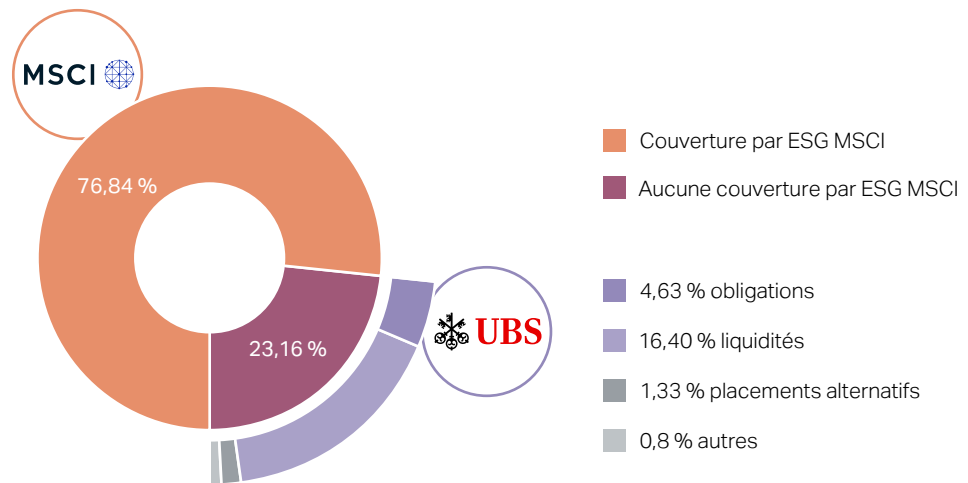
Notations ESG

Pour évaluer les critères ESG des placements de capitaux, le PSDS utilise généralement la notation de durabilité développée par MSCI Inc. Sur la partie des placements couverte par la notation MSCI, cette échelle permet d'obtenir – outre le score ESG – des informations sur l'intensité carbone et les champs d'activité controversés¹. Les investissements dans les domaines controversés sont exclus.

Les placements de capitaux qui ne sont pas notés selon la méthodologie de MSCI Inc. sont soumis à un autre système de notation. Les obligations en CHF détenues directement et qui ne sont pas notées selon le système MSCI Inc. sont analysées selon le score de durabilité du Chief Investment Office d'UBS SA, le cas échéant. Enfin, pour la catégorie de placement « Liquidités », on applique la notation MSCI de l'établissement bancaire dépositaire.

¹ Alcool, tabac, jeux de hasard, énergie nucléaire, production d'électricité à partir du charbon, extraction et vente de charbon, armes controversées, armes conventionnelles et armes à feu à usage civil.

Couverture des notations ESG dans le portefeuille

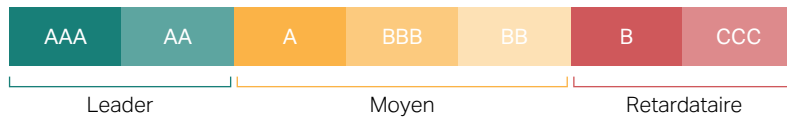


Couverture en pour-cent de la valeur des placements de capitaux

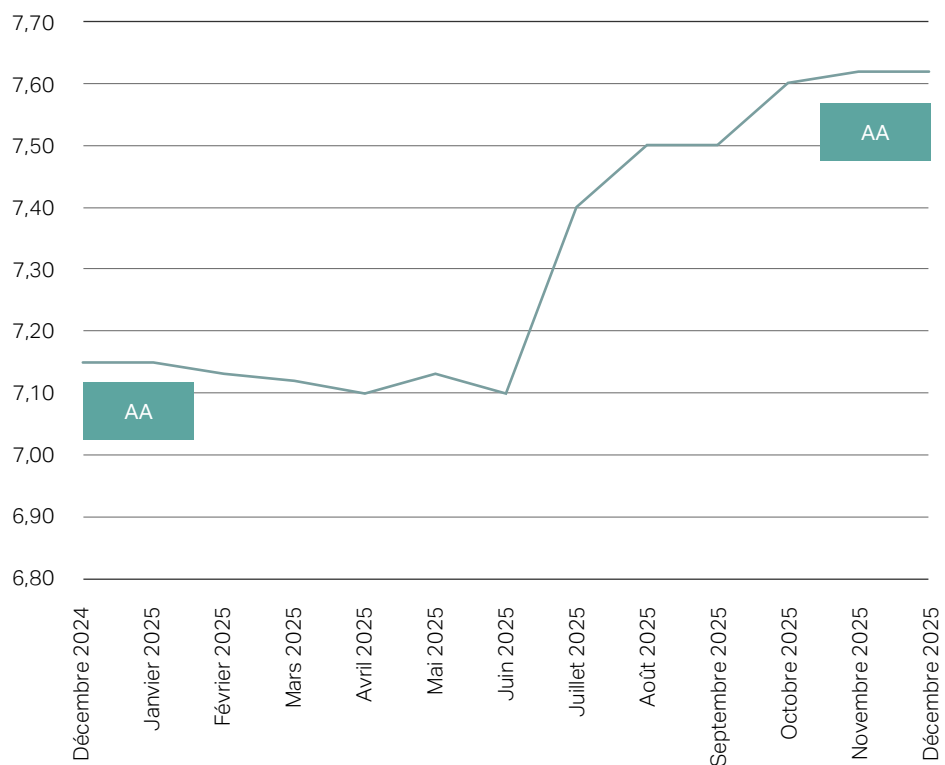
| Couverture par | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|--|--------------|--------------|
| 1. ESG MSCI | 76,84 | 74,15 |
| 2. Score de durabilité CIO UBS | 4,63 | 4,90 |
| 3. ESG MSCI indirect des banques (liquidités) | 16,40 | 15,79 |
| Total | 97,88 | 94,84 |
| Placements de capitaux sans notations ESG | 2,12 | 5,16 |
| dont placements alternatifs | 1,33 | 3,60 |

1. Rapport ESG MSCI

Échelle



Évolution



Le score a connu une évolution positive en 2025, passant de 7,15 à 7,62 au 31 décembre 2025. Cette progression s'explique notamment par l'évolution favorable des marchés, qui s'est traduite par une augmentation de la valeur des placements dans le domaine « Energy Transition ». La pondération accrue de ces placements « les mieux notés » a contribué à améliorer le score, tout en permettant également une meilleure couverture.

Intensité carbone

Pendant l'exercice écoulé, l'intensité carbone moyenne des placements en actions et en obligations (exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars US de chiffre d'affaires) a reculé à 89 tonnes (contre 116 tonnes l'année précédente), ce qui représente une valeur modérée selon MSCI.

2. Rapport score de durabilité CIO UBS

La méthodologie appliquée par le Chief Investment Office d'UBS pour noter le score de durabilité se fonde sur plus de 500 indicateurs, qui peuvent être classés en six domaines de durabilité. Ce score est utilisé à titre complémentaire pour évaluer les titres de la catégorie des obligations en CHF, dont près d'un quart ne sont pas soumis à la notation ESG de MSCI. En règle générale, les émetteurs d'obligations notées selon la méthodologie ESG MSCI prêtent une attention particulière aux enjeux ESG. À l'inverse, les titres non notés correspondent souvent à des entreprises dont le reporting en matière de durabilité est lacunaire, ce qui entraîne généralement une notation plus basse. En conséquence, les obligations du portefeuille qui ne sont pas notées selon le système MSCI obtiennent rarement des scores élevés avec la méthodologie d'UBS. Le score de 4,5 (contre 4,0 l'année précédente) est dans la moyenne.

3. Notation ESG Liquidités

Pour évaluer la durabilité des liquidités, on se base sur la notation MSCI des contreparties bancaires auprès desquelles les avoirs sont détenus. Les différentes notations sont pondérées en fonction du montant des avoirs.

| | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|---------------|-------------------|-------------------|
| Notation MSCI | AA | AA |
| Score MSCI | 8,25 | 8,04 |

À l'exception d'une position négligeable (< 2 %), les notations des contreparties évaluées selon la méthodologie MSCI sont toutes supérieures à la valeur moyenne du portefeuille (cf. point 1) et se placent parmi les leaders ESG.

Impressum

Édition

Association des établissements cantonaux d'assurance AECA
Bundesgasse 20
Case postale
CH-3001 Berne

+41 31 320 22 22

mail@vkg.ch

www.vkg.ch

Conception

Source Associates SA, Zurich

L'accessibilité des contenus est en grande partie prise en compte dans ce rapport.

© 2026, Berne